



MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

mardi le 6 février 2018

À la session régulière du Conseil de la Municipalité d' Otter Lake, tenue à la date susmentionnée à 19H00, au 15, avenue Palmer (Bureau municipal), et à laquelle sont présent Mairesse Madame KIM CARTIER VILLENEUVE; mesdames les Conseillères VICKY DUBEAU, KATHLEEN GAUTHIER, CARLEN LAFLEUR, DESIREE TREMBLAY et Messieurs les Conseillers IVAN LEBLANC, ROBIN ZACHARIAS tous formant quorum sous la présidence du Mairesse.

La Directrice générale Madame ANDREA LAFLEUR est aussi présente.

Madame la Mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

24-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DESIREE TREMBLAY
ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

Adoption de l'ordre du jour avec ajouts à « **Divers** »

1. Mairesse Mme Kim Cartier-Villeneuve:
2. Siege #1 Mme Carlen Lafleur:
3. Siege #2 Mme Desiree Tremblay: OUI
4. Siege #3 Mme Kathleen Gauthier:
5. Siege #4 Mme Vicky Dubeau: OUI
6. Siege #5 M Ivan Leblanc:
7. Siege #6 M Robin Zacharias: OUI

Directrice Générale Andrea Lafleur :

25-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil le 9 janvier 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

26-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DESIREE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil le 29 janvier 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

27-02-2018

ATTENDU QUE:

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme; la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté

28-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CARLEN LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake fait un don de 8500.00 \$ pour l'année 2018 à l'Association des pompiers d'Otter Lake.

Adopté

29-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER KATHLEEN GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITE

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemin Mill, Leslie, Kluge, Fleury, Erfle, Reddington et du Lac-Elsie pour un montant subventionné de 50,000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports. Numéro de subvention 00026297-1-84055(07) - 2017-06-20-8.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Que la firme Piché & Lacroix CPA inc soit mandaté a vérifier la reddition de compte pour cette subvention.

Adopté

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

30-02-2018

APPUI POLITIQUE AU DOCUMENT 'LA RÉFORME BARETTE ET SES EFFETS DANS LE PONTIAC'

- CONSIDÉRANT que ce rapport est fondé sur des entrevues réalisés auprès d'intervenants de divers milieux, d'usagers et d'observateurs ayant une grande connaissance du système de santé dans la région du Pontiac, ainsi que sur une recherche documentaire;
- CONSIDÉRANT que le document met en évidence les effets négatifs de la réforme Barrette sur un système qui était autrefois bien intégré, flexible, proactif et fondé sur les valeurs de la solidarité rurale;
- CONSIDÉRANT la réforme découlant de la Loi 10 a entraîné des bouleversements importants dans le système de santé du Pontiac;
- CONSIDÉRANT que la réorganisation, découlant de la Loi 10, a entraîné la fusion du CSSS du Pontiac avec les quatre autres CSS de la région pour former une seule organisation;

Il est proposé par IVAN LEBLANC et résolu que la Municipalité d'Otter Lake appuie le document et est d'accord que le système mis en place dans le Pontiac, dans le contexte de la réforme découlant de la Loi 10, n'atteint pas plusieurs des objectifs de la réforme, notamment la simplification de l'accès aux services et l'amélioration de la qualité des soins. Il ne tient pas suffisamment compte 'des spécificités culturelles, linguistiques, locales et historiques de certains établissements, ainsi qu'une meilleure prise en compte des réalités régionales et habitudes de consommation en soins et services des populations pour la délimitation des territoires'.

Il est également résolu que la Municipalité d'Otter Lake est d'accord avec les neuf recommandations dans le rapport et demande au gouvernement du Québec de prendre en mesure les impacts et demande de faire réévaluer la réforme du système de santé pour le Pontiac et demande également que les postes de direction soient rétablis à l'établissement CSSS du Pontiac.

ADOPTÉE

31-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake renouvelle son adhésion annuelle à la radio CHIP au coût de 120 \$. Cet abonnement nous permet de faire de la publicité gratuite pour nos événements et avis publics.

Adopté

32-02-2018

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER KATHLEEN GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake désigne conseillère Desiree Tremblay pour travailler sur le dossier de la bibliothèque. Conseillère Tremblay sera transmis tout information provenant du Biblio de l'Outaouais comme représentant municipal.

Adopté

33-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CARLEN LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake nomme conseillère Desiree Tremblay et responsable de bibliothèque Esther Dubeau pour représenter notre municipalité lors des assises du Réseau BIBLIO.

Adopté

34-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER KATHLEEN GAUTHIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake approuve une dépense de 8,279.00 \$ plus taxe pour deux boîtes en aluminium 6 pieds par 6 pieds et une chaîne de 6.5 pieds de la compagnie United Rentals Inc.

Adopté

Avis de motion

Avis de motion est donné par IVAN LEBLANC qu'à la réunion extra ordinaire le 12 février 2018, qu'un règlement sera adopté pour déterminer les tarifs pour l'année 2018.

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Divers

Mairesse Mme Kim Cartier Villeneuve:

Siege #1 Mme Carlen Lafleur:

Siège/Seat #2 Mme Desiree Tremblay:

Journée de Biblio le 2 mars

Danse & souper St-Valentin

Groupe de marche au Centre récréatif

Retour de son ordinateur

Mur au Centre récréatif - fissures

Siège/Seat #3 Mme Kathleen Gauthier:

Siège/Seat #4 Mme Vicky Dubeau:

Lumière a l'entrée du Centre récréatif

Park Leslie – prochaine réunion en mars

Couvert pour les bornes

Ordinateur de M Jacques Gauthier

Siège/Seat #5 M Ivan Leblanc:

Siège/Seat #6 M Robin Zacharias:

Formation CPR

35-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DESIREE TREMBLAY

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire budgétaire du conseil le 31 janvier 2018 soit accepté tel que rédigé.

Adopté

36-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake approuve d'envoyer Mme Esther Dubeau et Mme Desiree Tremblay au Journée de Biblio le 2 mars à Gatineau. Les frais de voyage et d'enregistrement (22,00 \$ chaque plus taxe) seront payés par la municipalité

Adopté

37-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER VICKY DUBEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake approuve d'envoyer M Jacques Gauthier une lettre pour lui demander de payer les frais d'installer un nouveau disque dur dans l'ordinateur portable qu'il a remis après l'élection générale de 2017.

Adopté

38-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER IVAN LEBLANC
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité d'Otter Lake approuve d'envoyer Conseillères Vicky Dubeau, Carlen Lafleur et Mairesse Kim Cartier-Villeneuve au GALA pour le Chambre de Commerce à Fort

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Coulonge le 23 fevrier 2018 a 18H. Les frais de voyage et d'assister (30,00 \$ chaque) seront payés par la municipalité

Adopté

Information aux membres du Conseil

- Rapport de l'inspecteur en bâtiment
- Rapport du maire

Conférence de presse – M André Fortin – subventions pour les chemins

Reunion sur sylviculture dans le Pontiac – 96 personnes assister

Financement approuve réparation du Pont Rouge a Mansfield

Réunion des maires pour travailler sur les priorités de la région

Projets approuver par le FARR annoncer

Piscine régionale a Fort Coulonge

Programme pour des évènements majeur

Subvention demander par Réseau Picanoc – aucune réponse a date

Réseau Picanoc – une autre tour de téléphonie cellulaire a Otter Lake – Extrémité sud

- Rapport du chef pompier
 - Rapport du contremaitre de route
 - Rapport Parc Leslie
-

Correspondance / Correspondence

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1. Ken Trudel | Test de qualité d'eau |
| 2. Pontiac Chamber of Commerce | Gala 2018 |
| 3. Chip Radio | Renouvellement 2018 |
| 4. Julien Gagnon | Plan d'urgence |
-

39-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER CARLEN LAFLEUR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les comptes soient payés

Note : Payables vérifier par Conseiller Robin Zacharias

Adopté

CERTIFICATS DES FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES :

La version française est la version officielle - The French version is the official version

MUNICIPALITÉ D'OTTER-LAKE MUNICIPALITY

Procès verbal / Minutes

Je soussigné, Andrea Lafleur, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses au total de 118,512.09 \$ ont été projetées.

Signé à Otter Lake, Québec
Ce 6ième jour de février 2018.

Andrea Lafleur, Directrice générale

Comptes à payer:	118,512.09 \$
Factures prépayées:	875.00 \$
Salaires élus et employés:	28,741.28 \$
Totale:	148,128.37 \$

Période de questions 30 minutes

40-02-2018

IL EST PROPOSÉ PAR CONSEILLER DESIREE TREMBLAY
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la réunion soit levée a 20H37.

Adopté

KIM CARTIER VILLENEUVE, Mairesse

ANDREA LAFLEUR, Directrice générale